

C.A.P. Recours en Notation 2009 « A », « B » et « C » (gestion publique)

Les C.A.P. Locales des catégories A, B et C ont été réunies les 21 et 24 septembre 2009 pour l'examen des 3 dossiers (1 par catégorie) de recours en notation déposés par les collègues.

Catégorie « A » (Inspecteurs)

à 1 seul dossier à étudier avec une réserve de 2 fois 1 mois de bonification

- côté direction : « un dossier de très grande qualité, un investissement reconnu, mais ...un agent qui a déjà obtenu les 3 dernières années une bonification de 1 mois » ; « avec des bonifications liées à des contraintes budgétaires, n'obtenir que +0,01 ne signifie pas une notation à la baisse, mais simplement une rotation des bonifications »,
- compte tenu de la qualité du dossier, le **représentant FO-DGFIP du personnel** a voté **[CONTRE]** la proposition de la direction qui n'a accepté de revoir ni la note attribuée ni les appréciations, refusant de rogner sur la réserve de 2 mois dont le TPG affirme avoir grand besoin pour l'an prochain !.
- le **représentant FO-DGFIP du personnel** a rappelé une nouvelle fois que la gestion budgétaire de la notation ne peut être comprise par des agents qui, au vu d'excellentes appréciations, pourrait ou devrait obtenir une véritable bonification.

Catégorie B

à 1 seul dossier à étudier avec une réserve de 4 fois 1 mois de bonification

- Même si le TPG a reconnu la qualité du travail de l'agent, de son investissement, sa charge de travail très importante, le résultat final est une proposition de maintien de la note attribuée : + 0,01. Pour les **représentants FO-DGFIP du personnel**, il est évident que cette décision ne peut être satisfaisante, loin s'en faut et ... ne satisfera pas l'agent,
- les **représentants FO-DGFIP du personnel** ont voté **[CONTRE]** la proposition de la direction

Catégorie C

à 1 seul dossier à étudier avec une réserve de 4 fois 1 mois de bonification

- un cas particulier avec un agent qui s'est vu retiré une bonification de 3 mois compte tenu de son inscription sur la liste d'aptitude de C en B. Du fait de son rang de classement, cette promotion n'est pas assurée. Alors, pourquoi accepter de perdre ce +0,06 ?
- Après discussion, le TPG a admis que la réclamation de l'agent était recevable et a proposé une bonification de +0,02 en précisant que, ne pouvant donner une bonification de +0,06, le rapport qu'il serait amené à établir en cas d'appel en CAP Centrale, serait favorable à l'agent.
- Les **représentants FO-DGFIP du personnel** ont voté **[CONTRE]** la proposition de la direction et répondre à la demande de l'agent pour une bonification maximale.

Campagne Notation 2009 des catégories B et C : résultats (avant CAP)

Cat.	Agents à noter	Agents pouvant consommer	Total capital-mois	Nombre de réduction de 3 mois	Nombre de Réduction de 1 mois
B	219	169	171	37	56
C	244	186	196	43	63

Détail des Bonifications des catégories « B » et « C » (avant la CAP)

	Catégorie B		Catégorie C	
	3 mois	1 mois	3 mois	1 mois
TG	9	12	10	17
Remplacement	2	2	4	5
D.I.	3	3	3	3
Postes comptables	23	39	26	38

N.B. : - aucune pénalisation en « B » et « C »,

- 1 note d'alerte (-0,01) en « C »,

- 66 agents « B » ont obtenu un « + 0,01 » et 10 un « + 0,00 »

- 65 agents « C » ont obtenu un « + 0,01 » et 14 un « + 0,00 »

CONCLUSIONS et COMMENTAIRES

- 3 dossiers (seulement) de recours en notation sur les 3 catégories A, B et C : c'est très, très peu...
- Pourquoi ?
 - les agents sont-ils satisfaits de leur notation ? sûrement, non !
 - les agents ont-ils véritablement intégré tous les éléments du système de notation ? sûrement, non !
 - se battre pour une bonification de 1 mois, est-ce considéré comme *utile* ? sûrement, non ? !
 - la perte de motivation liée à celle de la confiance vis-à-vis de l'encadrement et les limites du système de notation ne seraient-elles pas « LA » cause réelle du comportement des agents ? sûrement, oui !
- Au final, sur les 3 dossiers de recours, un seul a obtenu « quelque chose »...
- Les réserves des mois de bonification - finalement non utilisées (9 fois 1 mois toutes catégories cumulées !) - seront *restituées* à la DGFIP qui les ajoutera au capital-mois de notre département pour la prochaine campagne de notation 2010.
- les **représentants FO-DGFIP du personnel** ré-affirment que le « +0,01 », massivement offert, est un *trompe l'œil*. Le nombre exponentiel d'agents qui en bénéficient (!) le démontre clairement et contredit l'argument de la direction quant à son importance en matière de tableau d'avancement et, autre évidence, une infime minorité d'agents obtient (!) un « +0,00 »... qui devient alors une note « sanction » ?

Les représentants FO-DGFIP en C.A.P. Locales

Catégorie A : Jean-Marc LECOUEY

Catégorie B : Marie-Claire AUBRY Jocelyne BRUSSOT Véronique LESUEUR
Brigitte LOIR Pascal POUTEAU

Catégorie C : Bertrand BARREY Corinne BRIAND Eric GRANDMOUGIN
Aurélia MASSIEU Willy QUESNEL